

# LE **YV** MAGAZ

DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**GESTION  
DES DECHETS**



**EDITION  
SPÉCIALE**

**YV**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**YVETOT  
NORMANDIE**



**Gérard CHARASSIER**  
**Président**

### *Agir ensemble pour un territoire plus responsable.*

La gestion de nos déchets n'est plus un simple service du quotidien : elle est devenue un enjeu stratégique pour notre avenir collectif. Face aux défis environnementaux, économiques et sociaux, notre Communauté de Communes engage une transformation ambitieuse de son service de collecte et de traitement des déchets.

Cette édition spéciale vous présente en détail les évolutions à venir : distribution généralisée des bacs jaunes et des composteurs, amélioration du tri à la source, réduction des fréquences de collecte, valorisation des biodéchets... Autant de mesures concrètes qui permettront à chacun de devenir acteur d'un territoire plus propre, plus durable, et plus économe.

Ces changements s'inscrivent dans une logique d'efficacité et de responsabilité. Efficacité, pour contenir les coûts d'un service dont les charges ne cessent d'augmenter. Responsabilité, pour répondre aux exigences réglementaires et à l'urgence environnementale, tout en accompagnant les habitants dans cette transition.

Trier mieux, jeter moins, composter davantage : ce sont autant de gestes simples mais puissants. À travers ce magazine, nous souhaitons vous donner toutes les clés pour comprendre, anticiper et adopter ces nouvelles pratiques. Car c'est ensemble, avec confiance et pédagogie, que nous réussirons à relever ce défi.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et bonne lecture.

# Édito

Communauté de Communes Yvetot Normandie  
4 rue de la Brème - 76190 Yvetot  
contact@yvetot-normandie.fr  
t. 02 35 56 14 14 | [www.yvetot-normandie.fr](http://www.yvetot-normandie.fr)  
Le "MagazYN" est imprimé sur du papier certifié PEFC.  
Directeur de publication : Gérard CHARASSIER  
(Président) - Rédacteur en chef : Claude BELLIN (Vice-président)  
Conception - rédaction : Amandine BAROIS, Robin DESSON, Gabriel DEVAUX  
et les services : Yohann AUBER, Martial DELABARRE, SÉBASTIEN DURAND  
Crédits photos : service communication CCYN, communes de la CCYN, Impression :  
Dépôt légal à la parution | N°ISSN 2679-1552  
Tirage : 13 500 exemplaires | Distribué par ISA (Inter Service Association), 19b rue des Chouquettes, 76190 Yvetot

# Lexique

## « Rudologie »

Le terme rudologie fait référence à l'étude des déchets. On parle d'un service rudologie pour définir la gestion des déchets au sein d'une collectivité.

Le rudologue analyse la production des déchets en amont et propose des solutions techniques à tous les partenaires de la filière.

## « Traitement »

Le traitement des déchets désigne le processus de gestion, de traitement et d'élimination des déchets de manière sûre et respectueuse de l'environnement. L'objectif du traitement des déchets est de réduire les dommages causés par ces derniers à la santé humaine et à l'environnement.

## « Bi-compartmenté »

Une benne bicompartimentée permet la collecte simultanée et séparée de deux types d'ordures, ordures ménagères et déchets recyclables, l'avantage étant de permettre un seul passage du véhicule de collecte.

Une fois ramassés, les déchets collectés sont acheminés vers leurs lieux de traitement respectifs.

## « TGAP »

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est un impôt de l'Etat qui s'applique à diverses activités polluantes et se base sur le type et la quantité de polluants rejetés dans l'environnement. Cette taxe vise à réduire les impacts négatifs des activités humaines (émissions atmosphériques industrielles, rejets de substances toxiques dans l'eau, production de déchets, etc.) et s'inscrit dans le cadre plus large des politiques environnementales (transition écologique et énergétique, économie circulaire, réduction des gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, etc.).

Cet impôt est dû par les collectivités (dans notre cas) ou syndicats de traitement.

## « Valorisation »

La valorisation consiste dans « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie » (loi du 13 juillet 1992). Récupérer un déchet, c'est le sortir de son circuit traditionnel de collecte et de traitement.

## « BOM »

Benne à Ordures Ménagères = véhicule de collecte des déchets ménagers.

# Sommaire

2

Edito

4

Le fonctionnement du service  
Rudologie

6

Le financement du service

7

Un bac jaune et un composteur  
livrés à domicile

9

Pour aller plus loin

II

FAQ

# EVOLUTION 2025-2027 DU SERVICE RUDOLOGIE\*



Dans le cadre de sa compétence de traitement\* des déchets ménagers, la communauté de communes Yvetot Normandie initie cette année une évolution importante de son service.

Normes réglementaires, impact environnemental, qualité du service public, contexte économique, autant de facteurs à prendre en compte dans la gestion des déchets ménagers.

Nos habitudes doivent changer et nos bonnes pratiques doivent poursuivre leur dynamique.

Prendre part à ces changements, c'est également mieux comprendre les raisons qui expliquent ces évolutions.



Optimisation des tournées de collecte, conteneurisation de la collecte sélective, gestion des bio-déchets, sensibilisation aux gestes de tri, autant d'évolutions du service qui ne se feront pas au détriment de sa qualité.

Ensemble, faisons un tour d'horizon du fonctionnement du service de gestion des déchets ménagers.

## 1- LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE RUDOLOGIE

Ce service comprend la collecte et le traitement des déchets de 19 communes (environ 27 000 habitants) dont la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective (sacs jaunes), du verre, des textiles ainsi que la gestion de deux déchetteries et 5 plateformes de proximité pour les déchets verts.

Le service comprend aussi une part administrative avec la gestion de la facturation REOM, une coordination des collectes sur le territoire, et des actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.

On compte une trentaine de filières pour assurer le recyclage et la valorisation\* des déchets d'Yvetot Normandie.

L'optimisation financière est aussi recherchée dès que possible sur nos projets par la revente de matériaux recyclables, la recherche de soutiens financiers via les éco-organismes, les demandes de subventions.



\* C.f. lexique en page 2

# EN CHIFFRES

Au total, plus de **22 000 tonnes de déchets** sont gérées chaque année par le service "rudologie" d'Yvetot Normandie, soit plus de **800 kg/an/habitant**, dont environ :

**6 000**

tonnes  
d'ordures  
ménagères

**1 000**

tonnes de verre

**8 600**

tonnes de  
déchets verts

**5 700**

tonnes de  
déchets en  
déchetteries

**800**

tonnes de  
déchets  
recyclables

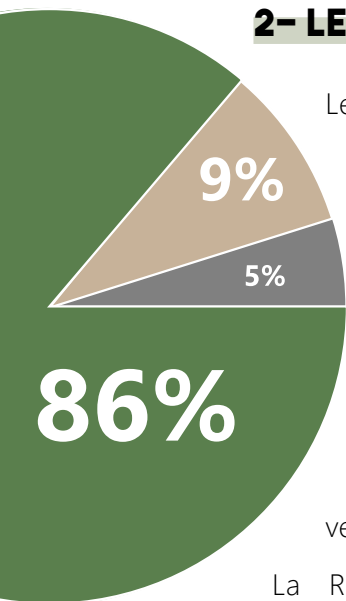
L'intégralité des missions de collecte et traitement des déchets ménagers est soumise à une réglementation et à des normes qui tendent à s'homogénéiser sur tout le territoire français.



Le service rudologie assure également la fourniture des équipements de pré-collecte (bacs gris pour les ordures ménagères, bacs jaunes, points d'apport volontaire du verre...) et le lavage des camions après la collecte.

- 1 Les ordures ménagères sont envoyées vers une usine d'incinération qui produit de l'électricité.
- 2 Les déchets issus du tri transitent vers une usine de tri, avant d'être envoyés vers les opérateurs de recyclage.
- 3 Le verre, le bois, les déchets verts et les déchets de déchetterie partent vers les opérateurs choisis via des appels d'offres.

## 2- LE FINANCEMENT DU SERVICE



Le fonctionnement du service est indépendant du budget général de la collectivité. Le coût de la collecte et du traitement des déchets d'Yvetot Normandie est obligatoirement financé par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à 86%, complété par 9% de recettes issues des soutiens des éco-organismes et par 5% de recettes issues de la vente des matériaux recyclables.

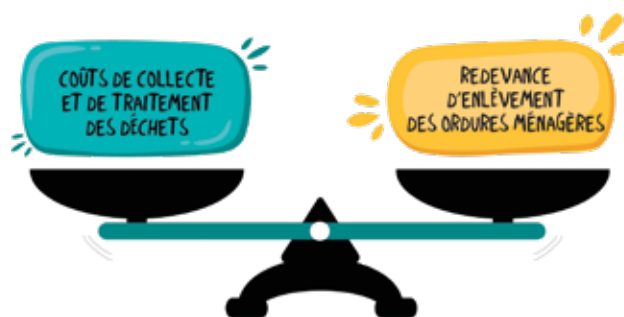
La REOM doit couvrir toutes les dépenses permettant d'assurer la collecte, le transport et le traitement des 22 000 tonnes de déchets générées par an. Malgré les efforts d'Yvetot Normandie pour optimiser les dépenses, le coût ne cesse d'augmenter ces dernières années. **Ainsi, le coût moyen par habitant a progressé de 31% entre 2019 et 2023.**

Par exemple, un camion benne à ordures ménagères bi-compartmenté\* de 26 tonnes coûtait 215 000 € TTC en 2015. Le même camion coûte désormais plus de 300 000 € TTC. En 2023, le coût de transport et de

traitement des déchets verts issus des déchetteries est passé de 28 € TTC la tonne à 38 € TTC la tonne, soit un surcoût de 86 000 € TTC par an. La TGAP\* (taxe sur le traitement des ordures ménagères), imposée par l'Etat, a augmenté progressivement et atteint aujourd'hui un coût annuel de 100 000 € TTC.

Malgré ces coûts de collecte et de traitement des déchets qui n'ont cessé d'augmenter, notamment sous l'effet de l'inflation, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) n'a connu jusqu'en 2023 que de faibles évolutions sur notre territoire.

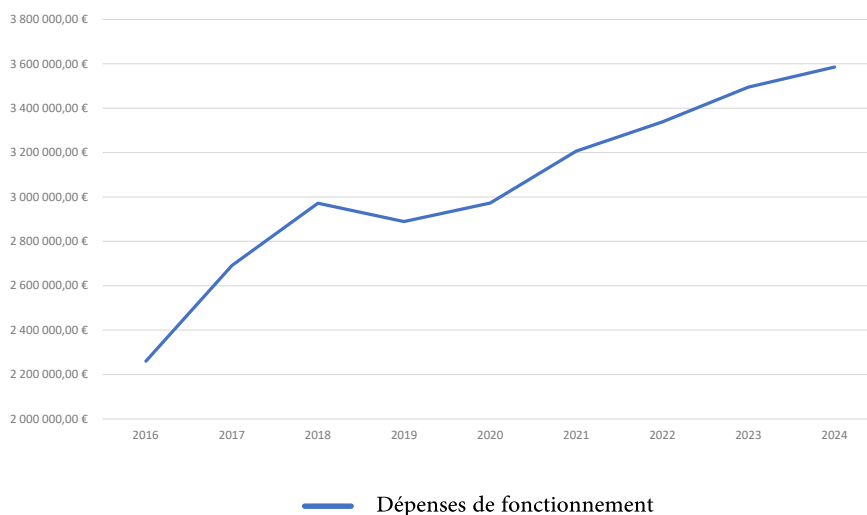
Cependant, et afin de garantir la qualité du service public et d'assurer la pérennité du système de gestion des déchets, Yvetot Normandie a été contrainte d'augmenter la REOM de 10% en 2024



Les dépenses de fonctionnement ont connu une 1<sup>ère</sup> augmentation entre 2017 et 2018, liée à l'extension du service sur les nouvelles communes du territoire et l'accueil de nouveaux habitants. Cette augmentation avait été accompagnée de recettes de REOM en parallèle.

À partir de 2020 apparaît nettement l'impact important de l'inflation et de la crise de l'énergie sur ce service (coûts énergie, carburant, achats BOM\*, coûts de traitement ...). Cela a été couplé à des pertes de recettes de vente de matériaux dont les cours s'étaient effondrés. Enfin, il est à noter l'augmentation continue de la fiscalité nationale (TGAP \*).

▼ Évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2024



\* C.f. lexique en page 2

et en 2025. Ces augmentations permettent de couvrir les dépenses réelles du service et de maintenir un niveau de prestation satisfaisant pour tous.

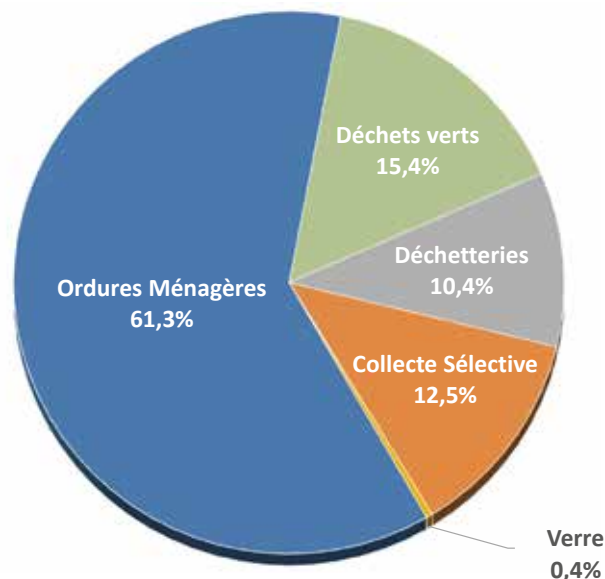
**Pour limiter le plus possible l'augmentation de la REOM dans les prochaines années, chacun d'entre nous peut agir au quotidien.**

En triant mieux, en réduisant nos déchets à la source, en adoptant des gestes éco-responsables, chacun peut contribuer à limiter l'augmentation des dépenses liées à la gestion du service.

Quant à la Communauté de Communes, elle est aujourd'hui dans l'obligation de faire évoluer le service : modernisation des équipements, adaptation des tournées, développement de nouvelles solutions de tri et de valorisation...

Ces évolutions sont incontournables pour maintenir un service de qualité, maîtriser les coûts et répondre aux exigences environnementales actuelles.

Répartition des coûts de collecte et traitements nets, restant à financer par la REOM ▶



**3- CONTENEURISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE**

Grâce à nos bonnes pratiques de tri, la qualité actuelle des emballages et des papiers issus des sacs jaunes / bacs jaunes est satisfaisante.

Toutefois, la quantité d'emballages à trier est améliorable. En effet, l'année dernière, environ 35% de nos ordures ménagères (bac gris) étaient composées d'emballages qui auraient dû être triés. Notre geste est essentiel : le tri et le recyclage préservent les ressources naturelles, limitent les émissions de gaz à effet de serre, économisent l'énergie et soutiennent l'économie et l'emploi.

**SEULEMENT 24% D'ERREURS DE TRI EN MOYENNE EN 2024**

C'est pourquoi, pour améliorer le tri, nos équipes, avec le soutien de CITEO (notre éco-organisme partenaire pour améliorer le tri et le recyclage des emballages et des papiers), vont débiter cet automne une campagne de livraisons de bacs jaunes en porte-à-porte pour chaque maison individuelle qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026 (seul l'hyper-centre d'Yvetot n'est pas encore concerné).



## Avantages du tri en conteneurs par rapport aux sacs plastiques

- **Hygiène et propreté accrues**

Les conteneurs fermés limitent la dispersion des déchets, les mauvaises odeurs et les nuisibles, ce qui améliore la propreté des rues et des points de collecte. Les sacs plastiques, eux, sont souvent éventrés, exposant les déchets aux intempéries et aux animaux.

- **Facilitation du geste de tri**

Les conteneurs sont bien identifiés (couvracles de couleur et consignes de tri sur le conteneur) ce qui simplifie le geste de tri et réduit les erreurs.

- **Réduction de la pollution plastique**

En limitant l'usage des sacs plastiques jetables, on réduit la quantité de plastique à usage unique dans l'environnement et les risques de pollution associés.

- **Amélioration de la qualité de vie**

Plus besoin de se déplacer, en mairie ou à l'Hôtel communautaire pour récupérer ses sacs jaunes.

- **Amélioration de la qualité de tri**

Le tri en conteneurs permet de collecter des volumes plus importants et mieux triés. Les volumes de papiers et emballages collectés sont également supérieurs avec des conteneurs adaptés.

- **Réduction des coûts de traitement**

Les déchets mieux triés en conteneurs nécessitent moins de tri manuel ou de retraitement en centre de tri, ce qui réduit les coûts de gestion et de traitement pour les collectivités.

- **Optimisation de la logistique**

Les conteneurs permettent d'espacer les collectes, de réduire les trajets des camions et donc les émissions de CO<sub>2</sub> et les coûts opérationnels.

- **Diminution du volume de déchets résiduels**

En favorisant le tri à la source, les conteneurs contribuent à réduire la part de déchets envoyés en incinération, ce qui permet d'économiser des ressources naturelles et de limiter l'empreinte écologique.



	<b>TRI EN BAC</b>	<b>TRI EN SAC</b>
<b>Qualité du tri</b>	Facilitée Peu de contamination	Moyenne Mélange et souillure
<b>Hygiène</b>	Bonne Déchets contenus	Mauvaise si sacs éventrés
<b>Quantité collectée</b>	Volumes importants, triés	Volumes moindres, mal triés
<b>Impact environnemental</b>	Réduit (moins de plastique jetable)	Plus de pollution plastique
<b>Coût d'achat sur 10 ans Subventions</b>	+ 412 000 € - 273 000 €	+ 450 000 € 0 €
<b>Reste à charge</b>	= 139 000 €	= 450 000 €

## 4- POUR ALLER PLUS LOIN

### Collecte des biodéchets

En même temps que le bac jaune, nous vous proposerons un composteur afin de répondre à la réglementation du tri à la source des biodéchets (nouvelle réglementation du 1<sup>er</sup> janvier 2024). Vous pourrez bientôt trier et gérer vos restes de cuisine en les déposant dans votre composteur : toutes les épluchures de fruits et de légumes, trognons, marc de café, sachet de thé, mouchoirs jetables, coquilles d'œuf mais aussi les fleurs fanées, les mauvaises herbes et la pelouse tondue.

### Que peut-on mettre dans le composteur ?

Vous trouverez toutes les informations dans les guides qui vous seront distribués.



Concernant les habitats collectifs, nos services mettront à votre disposition des bacs jaunes supplémentaires au pied de votre immeuble. Des autocollants avec les règles de tri seront collés sur chaque couvercle. De plus, les ambassadeurs du tri passeront également en porte-à-porte pour sensibiliser les résidents. L'objectif est de rappeler les consignes de tri, ses bénéfices environnementaux et de répondre à vos questions. Nos services viendront cette année expérimenter des composteurs collectifs sur certains pieds d'immeubles avant un déploiement en 2026-2027.

### L'optimisation des tournées de collecte

L'utilisation de bacs de tri (dont le volume sera adapté à la composition de votre foyer) et de composteurs sur les 19 communes du territoire Yvetot Normandie permettra à la fois de **réduire la production d'ordures** mais aussi d'harmoniser les tournées et les fréquences de collecte. Cette refonte des tournées pourra provoquer des changements des jours de collecte.

Jusqu'à présent, la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte avait lieu chaque semaine. L'objectif est de passer progressivement d'une collecte par semaine à une collecte toutes les deux semaines. Toutefois, le centre-ville d'Yvetot n'est pas concerné pour l'instant par ces changements, il fera l'objet d'études complémentaires courant 2026.

## Réduire l'impact de la gestion de nos déchets sur l'environnement

Trier nos emballages et composter nos déchets de cuisine relèvent de notre responsabilité individuelle et collective. Avec ces équipements à domicile, vous serez acteur de cette démarche éco-responsable. Vous pourrez trier plus facilement vos emballages et vos biodéchets, ce qui réduira la quantité d'ordures à incinérer. Ainsi, grâce à ces gestes de réduction des ordures ménagères, **vous contribuerez à la maîtrise des coûts** de collecte et de traitement des déchets. Cette démarche permettra également à la collectivité de réduire son impact sur l'environnement.

Mieux trier et réduire nos déchets, c'est aussi agir pour maîtriser notre budget.

Yvetot Normandie a déployé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA). Cette initiative s'inscrit dans l'effort national de réduction des déchets et représente un outil majeur pour accompagner les changements d'habitudes.

Il se définit en **15 actions phares** :

- Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité<sup>#</sup>
- Etre éco-responsable lors des évènements organisés par Yvetot Normandie<sup>#</sup>
- Etre éco-exemplaire sur la gestion des déchets verts<sup>#</sup>
- Communiquer sur la prévention des déchets<sup>#</sup>
- Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux<sup>#</sup>
- Programmer une communication spécifique à l'habitat collectif
- Mettre en place un service de broyage
- Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts<sup>#</sup>
- Promouvoir le jardinage naturel<sup>#</sup>
- Promouvoir le compostage sur le territoire<sup>#</sup>
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives<sup>#</sup>
- Accompagner les restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire<sup>#</sup>
- Sensibiliser aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire<sup>#</sup>
- Promouvoir des solutions de réemploi et de réparation sur le territoire
- Promouvoir une ressourcerie et une filière de réemploi dans les déchetteries<sup>#</sup>

**# actions en cours ou prochainement en cours**

## 5- FAQ / QUESTIONS FREQUENTES

### *Le tri des biodéchets est-il obligatoire ?*

Oui. La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 impose aux collectivités de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets pour tous les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les collectivités territoriales doivent ainsi mettre à disposition une solution de tri adaptée : compostage individuel, collecte.

### *Comment seront déployés les équipements ?*

La distribution des bacs jaunes et des composteurs sera progressive, nous vous informerons du passage de nos équipes dans votre secteur.

Si vous êtes à domicile lors de notre passage, nous vous livrerons votre bac jaune accompagné d'un mémo tri et d'une réglette du tri (documents de rappel des règles de tri) ainsi que votre composteur, votre bioseau et le guide du compostage.

En cas d'absence, votre bac jaune vous sera tout de même livré et un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres vous invitant à venir retirer votre composteur.

### *Quels seront les nouveaux jours de collecte ?*

Concernant la collecte qui aura lieu tous les 15 jours, le ramassage du bac à ordures ménagères et du bac de tri sera effectué simultanément (grâce aux bennes bi-compartmentées). Un calendrier vous sera fourni vous indiquant votre jour de collecte.

### *A qui appartiennent les bacs ?*

Le bac jaune et le composteur restent la propriété d'Yvetot Normandie qui en gère aussi la maintenance.

Si vous déménagez, comme pour le bac à ordures ménagères, le bac jaune et le composteur doivent rester sur place et les futurs occupants devront se faire connaître auprès de nos services.

Même si les bacs restent la propriété d'Yvetot Normandie, c'est l'utilisateur qui en garde la responsabilité.

### *Y a-t-il de bonnes pratiques pour sortir ses bacs ?*

En raison des horaires matinaux des tournées, les bacs doivent être présentés à la collecte la veille au soir, la poignée de chaque bac présentée du côté de la route pour faciliter sa saisie par nos agents, puis **rentrés rapidement après la collecte.**

### *Les composteurs sentent-ils mauvais ?*

Un composteur contient majoritairement des déchets végétaux. Bien brassé et aéré, il est inodore.

### *Les composteurs attirent-ils les rats ?*

Les déchets autorisés à mettre dans le composteur (épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachet de thé...) n'attirent pas les rats.

Toutefois, à votre demande, une grille anti-rongeurs vous sera fournie.

### *Que puis-je faire de mon compost ?*

Entre 3 et 6 mois de maturation : le jeune compost peut servir de paillage pour maintenir l'humidité et protéger les sols.

Entre 7 et 8 mois : épandu sur le sol, le compost va l'enrichir.

Entre 10 et 12 mois : le compost est utilisé en apport organique en mélange avec la terre. Il nourrit et renforce les végétaux.

Yvetot Normandie n'assure pas la collecte du compost issu des composteurs individuels. L'objectif est de réduire les déchets à la source, il ne s'agit pas de mettre de nouveaux camions sur la route pour organiser une collecte du compost. Notre service reste à votre écoute pour toutes questions sur le compostage.

# RECETTES ANTI-GASPI

## CARROT CAKE AUX ÉPLUCHURES DE CAROTTES



### INGRÉDIENTS

- 200g épluchures de carottes bio
- 200g Farine semi-complète
- 100g Cassonade
- 3 Oeufs
- 7cl Huile de colza(ou 70 g de beurre fondu)
- 60g Cerneaux de noix
- 1cuil. à café Gingembre moulu
- 1cuil. à café Cannelle moulue
- 1cuil. à café Levure chimique

### PRÉPARATION

- Préchauffez le four à 180 °C (th. 6). Battez les œufs en omelette dans un saladier, puis incorporez la cassonade. Ajoutez la farine, les épices, l'huile et la levure.
- Lavez les épluchures de carottes, hachez-les. Réservez une poignée de cerneaux de noix et concassez le reste. Ajoutez-les dans le saladier.
- Versez la pâte dans un moule à cake de 24 cm et enfournez pour 35 à 40 min.
- Mélangez dans un bol la crème très froide avec le mascarpone et le sucre vanillé. Fouettez en chantilly et réservez au réfrigérateur.
- Démoulez le Carrot cake et laissez-le refroidir complètement, 2 h environ.
- Etalez la chantilly sur le dessus du cake à l'aide d'une spatule souple. Décorez de cerneaux de noix et de bâtonnets d'écorce d'orange confite.

## CHIPS D'ÉPLUCHURES DE POMMES DE TERRE



### INGRÉDIENTS

- 250g épluchures de pommes de terre
- 1Bain de friture
- Sel

### PRÉPARATION

- Faites chauffer le bain de friture.
- Plongez les épluchures de pommes de terre 2 à 3 min environ dans le bain de friture. Procédez en plusieurs fois.
- Egouttez-les au fur et à mesure sur du papier absorbant.
- SALEZ PUIS LAISSEZ REFROIDIR ET DÉGUSTEZ !